



Appel à Candidature

Vous avez un projet novateur
contribuant à la vie locale ?

www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr

Porté par



Financé par





Préambule

Le programme **ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES 2022/2023** s'inscrit dans le prolongement de la démarche de proximité lancée en 2014 par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (**CMAR**), aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (**CAPDL**), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (**CCIR**), et de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (**CRESS**). Cette démarche a abouti à la rédaction d'un Livre Blanc de l'économie de proximité dont les conclusions ont été reprises dans le Pacte Régional pour la Ruralité, puis au 1^{er} appel à projets Economie de Proximité en 2017.

En 2018, **le consortium** (CMAR/CAPDL/CCIR/CRESS) répondait à un appel à projets (AAP) lancé conjointement par la Région des Pays de la Loire et l'Agence France Entrepreneur (devenue BPI France) dont l'objectif était de renforcer les actions d'accompagnement à la transmission d'entreprises et de favoriser le maintien de l'économie de proximité sur les territoires fragiles, notamment des ZRR. Lauréat de cet AAP, le consortium a déployé son projet autour de 3 axes : un diagnostic interconsulaire de territoires, un volet sensibilisation et marketing territorial ainsi qu'un accompagnement individuel de projets. **100 projets multisectoriels** sur des enjeux importants pour l'économie de proximité ont été accompagnés de 2018 à 2021 : alimentation, économie circulaire/transition écologique, services à la population

Fort de son retour d'expérience amorcé sur depuis 2014, le consortium souhaite poursuivre son action en se focalisant sur l'accompagnement pluri partenarial des porteurs de projets qui apporte une réelle valeur ajoutée dans les territoires fragiles, exposés ou sous influence.

1 | Objectif Général de l'Appel à Candidature

Son objectif est de **contribuer à la revitalisation des territoires en ciblant les projets de création, reprise, développement et transmission des entreprises.**

L'appel à candidature vise à sélectionner une trentaine de projets novateurs qui bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure par la CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS.

Les thématiques des projets s'articuleront, tout ou partie, autour des transitions :

- Ecologique,
- Démographique,
- Numérique,
- Economique

afin de répondre à l'évolution des pratiques de consommation.



2 | Critères d'éligibilité des Projets

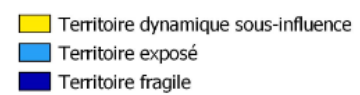
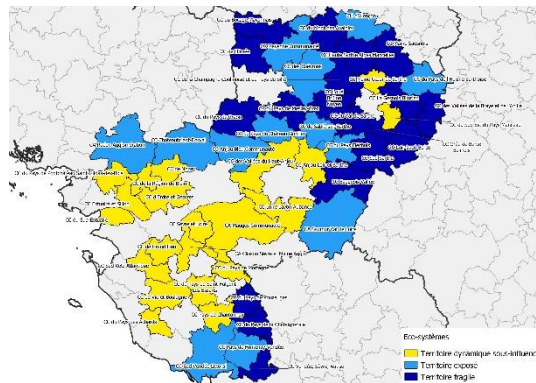
► Qui est concerné par cet appel à candidature ?



Les entrepreneurs et entrepreneuses privés individuels/les ou les collectifs qui souhaitent créer, reprendre, développer, transmettre une entreprise dans les domaines de l'artisanat, commerce, services, agriculture, économie sociale et solidaire (ESS).

Nous entendons par collectif, les projets montés par au moins deux personnes morales privées (entreprise, association...) ou au moins deux personnes physiques.

► S'implanter : sur une des communes des Pays de la Loire situées dans l'un des éco-systèmes :



Liste des EPCI éligibles
en annexe

► Répondre aux caractères :

- **Local** : le marché doit avoir un impact prépondérant sur le territoire / économie de proximité
- **Marchand** : Le projet devra intégrer pour tout ou partie une activité à caractère marchand et viable économiquement
- **Novateur** : l'innovation est entendue au sens territorial du terme à savoir, tout ce qui est nouveau sur le territoire est considéré innovant. De même l'innovation ne sera pas seulement appréhendée sous l'aspect technologique. Elle pourra porter tant sur un produit, qu'un service, un procédé, un modèle d'affaires, de marketing, d'organisation...
- **Maturité du Projet** : être à l'étape de faisabilité (Budget prévisionnel et étude de marché réalisés ou en cours de finalisation)
- **Adéquation Porteur(s)/ Projet** : évaluation globale prenant en compte les compétences et expériences, les motivations, les contraintes personnelles, la capacité à entreprendre seul ou en collectif ainsi que les aspects administratifs et réglementaires
- **Avec un besoin pluridisciplinaire de l'accompagnement du projet** : il devra être couvert à minimum par les conseils complémentaires & spécifiques de 2 structures (CMAR, CAPDL, CCIR, CRESS)





3 | Déroulement de l'Appel à Candidature

► L'appel à candidature est ouvert du **28 janvier 2022 au 23 février 2023**

① Dossier de candidature

Le porteur/la porteuse de projet doit déposer un dossier en suivant la trame du dossier ci-joint. Si le porteur/la porteuse de projet n'est pas en lien avec un membre du consortium (CMAR, la CCIR, la CAPDL et la CRESS), une mise en contact sera faite via l'intermédiaire du contact indiqué ci-dessous. Le rôle des membres du consortium est de vous accompagner, si nécessaire, au montage du dossier et d'évaluer le caractère pluridisciplinaire du projet.

② Durée

L'accompagnement pourra osciller entre 10 et 15 jours de conseils-experts (*20 jours à titre dérogatoire*), selon les besoins, comprenant les temps : d'échanges, de travail sur le projet, d'apports méthodologiques, de coaching et de coordination.

Ces jours seront répartis sur une période de 6 mois

③ Comité de Sélection

Le comité de sélection, composé de membres de la CMAR, la CCIR, la CAPDL, la CRESS et la Région des Pays de la Loire, examinera les candidatures sur dossier. Il pourra solliciter si besoin le porteur/la porteuse de projet pour des compléments d'information.

Le comité ajustera et validera le nombre de jours d'accompagnement sollicité.

Dates des comités de sélection :

2022						2023	
Mars	Mai	Juin	Septembre	Novembre	Décembre	Janvier	Mars
3 & 29	12	20	20	10	5	26	2

⇒ Le dossier devra être **déposé 7 jours avant** les dates de comité pour pouvoir être instruit.

④ Une participation financière

Si votre dossier est retenu lors du comité de sélection, il vous sera demandé une contribution :

- Entreprises de + de 3 ans (dont associations employeuses) : 500 € net de taxe
- Autres porteurs de projet : 250 € net de taxe

Le dossier de présentation devra être adressé :
A la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
Claude BEAUTRAIS - Chargée de Missions
Par mail : cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr
Pour tous renseignements complémentaires
et/ou pour être mis en relation avec un membre du consortium, vous pouvez contacter :
Claude BEAUTRAIS | 02 51 13 31 47 / 06 40 95 85 91_ cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr





ANNEXE

- Liste des EPCI éligibles

44_Loire-Atlantique

CA Redon Agglomération
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo
CC Châteaubriant-Derval
CC de Nozay
CC de Grand Lieu
CC de la Région de Blain
CC d'Erdre et Gesvres
CC du Sud-Estuaire
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois
CC Sèvre et Loire
CC Estuaire et Sillon
CC Sud Retz Atlantique

49_Maine et Loire

CA Mauges Communauté
CA Saumur Val de Loire
CC Anjou Bleu Communauté
CC Anjou Loir et Sarthe
CC Baugeois Vallée
CC des Vallées du Haut-Anjou
CC Loire Layon Aubance

53_Mayenne

CC des Coëvrons
CC de l'Ernée
CC du Bocage Mayennais
CC du Mont des Avaloirs
CC du Pays de Château-Gontier
CC du Pays de Craon
CC du Pays de Meslay-Grez
CC Mayenne Communauté

72_Sarthe

CC de Sablé-sur-Sarthe
CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise
CC du Pays Fléchois
CC du Sud Est du Pays Manceau
CC du Val de Sarthe
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles
CC Le Gesnois Bilurien
CC Loir-Lucé-Bercé
CC Loué - Brûlon - Noyen
CC Maine Cœur de Sarthe
CC Maine Saosnois
CC Orée de Bercé - Belinois
CC Sud Sarthe
CU d'Alençon

5_Vendée

CC du Pays de la Châtaigneraie
CC de Vie et Boulogne
CC du Pays de Mortagne
CC du Pays de Pouzauges
CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
CC du Pays des Achards
CC Pays de Chantonnay
CC Pays de Fontenay-Vendée
CC Sud Vendée Littoral
CC Vendée, Sèvre, Autise

